

ING Canada clôture l'acquisition d'Allianz Canada

ING Canada et Allianz Group ont annoncé aujourd'hui la clôture de leur entente, communiquée précédemment, pour l'acquisition par ING Canada des entreprises canadiennes d'assurance de dommages d'Allianz.

En vertu de l'entente, ING se porte acquéreur d'Allianz du Canada Inc. et de ses filiales Compagnie d'Assurance Allianz du Canada, l'assureur de groupe Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada et Canada Brokerlink, un réseau de courtage d'assurance établi en Ontario et en Alberta. Allianz conservera cependant son portefeuille de risques industriels au Canada qui est souscrit par sa division des Affaires internationales et des risques spéciaux. Le prix d'achat s'élève à 370 millions de dollars canadiens et on s'attend à ce que la transaction soit financée en partie par le produit du premier appel public à l'épargne prévu pour les actions d'ING Canada.

Sur une base pro forma, comme si l'acquisition s'était produite en date du 1^{er} janvier 2004, les primes directes souscrites par ING Canada se seraient chiffrées à 3,152 milliards de dollars canadiens pour les neuf premiers mois de l'année 2004, et l'actif total au 30 septembre aurait atteint 8,941 milliards de dollars canadiens.

L'acquisition d'Allianz et de son portefeuille d'assurances des particuliers et des petites et moyennes entreprises devrait renforcer la position d'ING dans ses secteurs préférés et augmenter sa présence nationale.

ING Canada est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada sur la base des primes directes souscrites en 2003. Les principaux produits d'assurance offerts par ING Canada sont l'assurance automobile, habitation et responsabilité. ING Canada offre ces produits aux particuliers de même qu'aux petites et moyennes entreprises à travers le pays par l'entremise de ses filiales d'assurance.

Allianz Group, dont le siège est situé à Munich, est présente dans plus de 70 pays. Elle offre à ses clients à travers le monde une vaste gamme de services dans les secteurs bancaires, de l'assurance IARD, vie et santé et de la gestion du patrimoine.

Renseignements :

Gilles Gratton Communications ING Canada 416 217 7206 www.INGcanada.com	Rhonda Lawson Communications Allianz Canada 416 227 7981
Frank van der Voort Communications ING Group, Amsterdam +31 20 541 5469 www.ing.com	D ^r Armin Guhl Communications du Groupe Allianz AG, Munich +49.89.3800-2628 www.allianzgroup.com/news

ALLIANZ

Mise en garde concernant les énoncés de nature prospective

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué sont des énoncés de nature prospective et sont fondés sur les points de vue et les hypothèses actuels des membres de la direction des entreprises concernées. Ces énoncés sont soumis à des risques et à des incertitudes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats, le rendement et les événements réels ainsi que ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Les énoncés peuvent être de nature prospective de par leur contexte ou parce qu'ils renferment des expressions telles que " pourrait ", " sera ", " devrait ", " s'attendre à ", " anticiper ", " avoir l'intention de ", " planifier ", " croire ", " estimer ", " prévoir ", " potentiel " ou " continuer ". Les résultats réels, les performances ou d'autres éléments peuvent s'écarter dans une mesure non négligeable des évaluations formulées. Au nombre des facteurs de nature à entraîner de tels écarts figurent, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive : (i) la

conjoncture économique, et particulièrement les conditions économiques des principaux marchés sur lesquels Allianz Group exerce ses activités de base; (ii) le rendement des marchés financiers, y compris les marchés émergents; (iii) la fréquence et la gravité des sinistres assurés; (iv) les taux et tendances se rapportant à la mortalité et à la morbidité; (v) le taux de conservation des affaires; (vi) l'ampleur des défauts de paiement; (vii) les taux d'intérêt; (viii) les taux de change de devises, dont le taux de change d'euros en dollars US; (ix) l'accroissement de la concurrence, (x) les modifications aux lois et règlements, y compris la convergence des devises et l'Union monétaire européenne; (xi) les politiques des banques centrales ou des gouvernements étrangers; (xii) les conséquences des acquisitions, y compris les questions d'intégration; (xiii) les mesures de restructuration; et (xiv) les facteurs généraux sur les plans mondial, régional ou national ayant une incidence sur la concurrence. Plusieurs de ces facteurs peuvent être plus susceptibles de se réaliser, ou peuvent entraîner des conséquences plus marquées, en raison d'activités terroristes. Les sujets faisant l'objet de ces énoncés peuvent comporter des risques et des incertitudes décrits de temps à autre dans les documents déposés par Allianz AG auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. La société se soustrait à toute obligation de mise à jour des énoncés prospectifs.

Aucun devoir de mise à jour

La société se soustrait à toute obligation de mise à jour des renseignements contenus dans le présent communiqué.

ING CANADA

Mise en garde concernant les énoncés de nature prospective

Certaines des déclarations du présent communiqué concernant nos projets et nos intentions, nos attentes et nos résultats, nos niveaux d'activités, notre rendement, nos objectifs ou nos accomplissements actuels et futurs ou tout autre événement ou développement futur constituent des énoncés de nature prospective. Les mots " peut ", " devrait ", " pourrait ", " prévoit ", " s'attend ", " planifie ", " a l'intention de ", " croit ", " estime ", " prédit ", " susceptible de " ou " éventuel ", ou la forme négative ou autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases comparables indiquent des informations prospectives. Les informations prospectives sont fondées sur nos estimations et attentes à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous estimons appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels, notre rendement ou nos réalisations ou des événements futurs diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou entendus dans les informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs qui suivent : notre capacité de mettre en œuvre notre stratégie ou d'exploiter notre entreprise selon nos attentes actuelles; notre capacité d'évaluer avec exactitude les risques reliés aux polices d'assurance que nous souscrivons; des développements négatifs du marché des capitaux ou autres facteurs pouvant avoir une incidence sur nos placements; le caractère cyclique du secteur de l'assurance IARD; la réglementation gouvernementale; les litiges et les poursuites réglementaires; la publicité périodique négative à l'égard du secteur de l'assurance; une vive concurrence; notre dépendance envers les courtiers et des tiers pour vendre nos produits; notre capacité de respecter notre stratégie d'acquisition; notre capacité à intégrer les activités d'Allianz du Canada; notre capacité de faire les économies prévues dans le cadre de l'acquisition d'Allianz du Canada; les incertitudes liées à notre acquisition d'Allianz Canada; l'influence importante d'ING Groep; notre participation à la Facility Association (un plan de répartition des risques obligatoire entre tous les participants du secteur de l'assurance); des attaques terroristes et événements qui s'ensuivent; des événements catastrophiques; notre capacité de conserver nos cotes relatives à la solidité financière; notre capacité de réduire le risque par l'intermédiaire de la réassurance; notre succès à gérer le risque de crédit; notre dépendance envers les technologies de l'information et les systèmes de télécommunications; notre dépendance envers les employés clés; la conjoncture et les conditions financières et politiques générales; notre dépendance envers les résultats d'exploitation de nos filiales; l'absence d'historique de négociation de nos actions ordinaires et l'absence d'un marché liquide pour la négociation de celles-ci; la volatilité du marché boursier et autres facteurs ayant une incidence sur le cours de nos actions; les ventes futures d'un nombre important de nos actions ordinaires. Ces facteurs devraient être examinés avec soin et les lecteurs ne devraient pas se fier de façon exagérée aux informations prospectives. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser les informations prospectives, et ne nous engageons pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf tel qu'il est requis par la loi.

<https://salledepresse.intactfc.com/2004-12-09-ING-Canada-cloture-lacquisition-dAllianz-Canada>